

Formation continue obligatoire (FCO) transport de voyageurs

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFTRAL LANDES
Séverine MARICHAL
06.76.47.60.18
severine.marichal@aftral.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

* Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum titulaire du permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories * Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire D ou DE peuvent s'inscrire en FIMO sur présentation de l'exemplaire école de conduite" du certificat d'examen du permis de conduire attestant de la réussite à l'examen du permis du conduire de l'une de ces catégories - D/DE

Prérequis pédagogiques :

* Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum titulaire du permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories * Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire D ou DE peuvent s'inscrire en FIMO sur présentation de l'exemplaire école de conduite" du certificat d'examen du permis de conduire attestant de la réussite à l'examen du permis du conduire de l'une de ces catégories - D/DE

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Permettre au conducteur : - de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement - d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique." (Arrêté du 3 janvier 2008 modifié)

Contenu et modalités d'organisation

1 Identifier les objectifs et étapes de la formation 2 Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement 3 Appliquer la réglementation du transport routier de voyageurs 4 Mettre en œuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles relatives de sécurité routière environnementale 5 Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise 6 Evaluer les acquis de la formation 7 Bilan et synthèse de la formation

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00451016	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Saint-Geours-de-Mareme (40)	AFTRAL LANDES		MON COMPTE FORMATION	FPC

00507840

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Saint-Geours-
de-Maremne
(40)

AFTRAL LANDES

